

2026/010

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2026/010

DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DOSSIER N° DP 07005 26 C0005

Déposé le : 21/01/2026

Affiché le : 22/01/2026

Par : Mme DEPOORTER Sylvaine

Demeurant : 12 Rue du Barry - 07400 ALBA LA ROMAINE

Pour : Régularisation travaux intérieur ERP mise en conform
sécu et access

Sur un terrain sis : 12 Rue du Barry - 07400 ALBA LA ROMAINE

Cadastré : D 133

ARRETE

**Retirant une déclaration préalable en cours de validité
Au nom de la commune de Alba-La Romaine**

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la demande de retrait de ladite décision de non opposition à déclaration préalable présentée par le pétitionnaire le 29/01/2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE :

La déclaration préalable en cours d'instruction est ANNULÉE à la demande du pétitionnaire.

Fait à Alba-la-Romaine, le 05 février 2026

Le Maire,
Pierre LAULAGNET



par délégation du Maire
L'Adjoint,
Philippe BOUNIARD

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif de Lyon d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification : 184, rue Duguesclin, 69003 Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).